

LA REGION SOUTIENT

LA CULTURE

Aide à la formation musicale

La politique menée par la Région Haute-Normandie en faveur de la formation musicale se traduit par le financement d'achats d'instruments de musique, de matériel musical, de matériel hi-fi, de matériel informatique MAO et de partitions. La Région soutient également l'émergence de structures d'enseignement musical intercommunales, les écoles enseignant des formes spécifiques de musique, les jeunes suivant des stages, académies ou master-class.

Quel est l'objectif ?

Il s'agit de favoriser les pratiques instrumentales et le chant choral.

Qui sont les bénéficiaires ?

Les Conservatoires, les écoles de musique nationales, municipales, intercommunales ou associatives dont le but est l'enseignement musical, les chorales, les associations musicales.

En quoi consiste le dispositif ?

La Région accorde des aides aux projets retenus, après instruction des dossiers.

Comment intervient la Région ?

La Région intervient sous la forme d'une subvention allouée au porteur de projet au vu du programme d'ensemble du projet, de son plan de financement et de la nécessité de disposer d'un département musiques actuelles. Dans ce domaine, les modalités d'intervention se déclinent comme suit :

- 40% du montant (HT pour les écoles de musique, TTC pour les associations) des achats d'instruments de musique, de matériel musical et de matériel HI-FI en faveur des écoles de musique communales, intercommunales, associatives et de jazz,
- 20% du montant des mêmes achats en faveur des Écoles nationales de musique, en complément de l'aide de l'État,
- 50% du montant de l'achat de partitions en faveur des chorales,
- 40% du montant de l'achat de matériel informatique dit MAO, plafonné à 4 573 € TTC tous les 2 ans, selon les conditions suivantes : -> existence d'un département des musiques actuelles au sein des écoles dotées d'un responsable professionnel et d'un projet pédagogique autour des musiques actuelles en direction des élèves de l'école mais aussi ouvert à tous les publics, -> présence d'un noyau de matériel MAO de type Home studio.

Contact à la Région :

Service Culture - Tél. : 02 35 52 57 39